

L'union syndicale suisse face à l'amiante

*"Après avoir imposé la paix du travail qui visait à empêcher la résistance des salariés, le capital réclame la paix du marché pour neutraliser toute entrave dans ses choix productifs". F. Iselin**

Le mouvement syndical mondial a joué un rôle déterminant, mais inégal, dans l'issue des revendications concernant la protection de la santé des travailleurs, l'interdiction de l'amiante, la poursuite des responsables de l'hécatombe et la réparation des dommages causés à leurs victimes.

Si ce rôle a été positif dans les pays où les syndicats soutenaient les revendications des associations de défense des victimes et de leurs proches, comme en France ou en Italie, il a été en Suisse tardif, hésitant puis, à l'issue de la Table ronde, préjudiciable. Pourtant, c'est dans ce pays que le clan Schmidheiny répandait pendant un siècle son amiante à travers le monde. Puis, dès 1975, Stephan Schmidheiny retardait son interdiction bien que parfaitement conscient de ses conséquences mortelles. Malgré que cette évidence fut connue des syndicats, il n'ont entrepris aucune campagne mobilisatrice de dénonciation de ses crimes en Suisse et dans le monde.

Ainsi, quoique condamné par la justice, ce tueur en série, après avoir fui dans son paradis tropical court toujours alors que la justice helvétique poursuit pour une peccadille et sans ménagements le moindre coquin. En Suisse, siège de la production de plus en plus massive de produits amiantés, les syndicats, trompés par les mensonges d'Eternit et soumis aux chantages à l'emploi du lobby de l'amiante ont au contraire trop tergiversé avant de défendre l'intégrité physique des syndiqués, des travailleurs et de la population.

Dans cette édition d'*AlerteAmiante*, nous tenterons d'analyser le parcours journalistique des syndicats en Suisse à la lumière des articles de presse des diverses fédérations et plus encore par les caricatures, elles plus mordantes qui les illustrent. La presse francophone a été la plus informative sans pour autant être offensive. Cependant, suite aux campagnes internationales pour l'interdiction de l'amiante et les poursuites contre les criminels d'industrie qui l'ont propagé, un tournant fut pris enfin dans la presse syndicale. Le bimensuel tessinois AREA devint et demeure une référence par la qualité de ses analyses et le suivi des luttes en cours. En Suisse alémanique, *Work*, fut enrichi par les contributions de Maria Roselli, auteure de *Amiante & Eternit*, livre de référence traduit en quatre langues. En Suisse romande, c'est *L'Événement syndical*, sous la plume de Sonya Mermoud notamment et par les traductions des articles d'Area, que les travailleurs du bâtiment, premiers concernés, des menaces qui les guettaient, furent enfin informés.

* F. Iselin, *Le mouvement ouvrier lémanique face à l'amiante*, Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier AEHMO n° 20, 15.10.2004.
Sur internet: <http://www.e-periodica.ch/cntmng?pid=cmo-001:2004:20::137>

A la lecture de cette presse et de la brochure de l'USS (Union syndicale suisse) *"Amiante et santé au travail"*, on constate l'absence chronique de se soucier du sort des syndicalistes frappés par le cancérigène, que ce soit en leur rendant hommage, en exigeant que leurs proches soient indemnisés, en condamnant clairement les responsables ou en soutenant les victimes à l'étranger. On soupçonne alors les pressions insidieuses exercées par Eternit sur les rédactions et le rôle ambigu joué par la SUVA en Suisse pour démobiliser les syndicats. Leur frilosité fut telle qu'il est fréquent que des associations défendant les victimes d'Eternit dans le monde demandent comment se fait-il que ses dirigeants aient réussi à échapper à la justice helvétique !

De la paix du travail à la paix du capital.

Sans être exhaustive, rappelons l'évolution de la presse syndicale romande depuis les 38 ans qui les séparent des premières alertes publiées par les organisations syndicales internationales concernant l'amiante où tout était déjà dit.

1978 Premier article syndical: "Amiante = Danger !"

"Une bataille pour la santé de tous, passera nécessairement par l'élimination progressive de l'amiante. [...] Le problème n'est ni économique, ni technique. [...] Il s'agit d'un problème politique au sens large du terme" (La lutte syndicale, 29.11.1978).

1979 Il y a 37 ans l'essentiel était déjà dit et connu

Mortalité:



FOBB, 25.9.1984

"Aucune substance dans l'industrie n'a causé autant de décès que l'amiante. Plusieurs millions de gens mourront de cancer provoqué par l'amiante. Cela représente autant de victimes que dans une grande guerre, avec une différence cependant: leurs morts n'attirent l'attention de personne et les victimes occupées dans différentes industries sont surtout des travailleurs" (Conférence mondiale de la FIOM, Fédération internationale des organisations de travailleurs de la métallurgie, Oslo 1976.)

Prévention :

"Pour l'amiante, il y a une seule valeur limite de seuil acceptable [...] et c'est zéro". Idem.

Eternit :

"Un matériau de remplacement entièrement acceptable qui peut se mélanger au ciment a été développé. La plupart des grandes sociétés fabriquant l'Eternit ont refusé ce matériau de remplacement et cela pour une raison très simple: elles ont également des intérêts financiers dans les mines d'amiante". Idem.

Information:

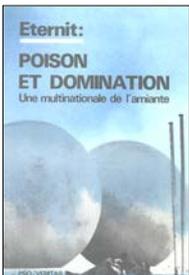
"Tous les travailleurs en contact avec l'amiante doivent recevoir des informations détaillées sur les risques encourus [...] et des instructions leur indiquant la manière de se protéger".



Prévention patronale FOBB, 18.6.1985
Lutte syndicale des 4.4, 19.9, 3.10, 10.10.1979, 23.1.1980, puis, 3.10 1984).

Tout était donc clairement dit et connu, mais la presse syndicale suisse s'est limitée à transcrire ces informations alarmantes sans pour autant les commenter, les relier à la situation en Suisse, ni proposer la moindre campagne ou initiative

1983 Contre la domination patronale et ses cancérigènes



En Suisse, le coup d'envoi a été donné par la publication dans les trois langues nationales du premier livre paru en Suisse sur la question: "Eternit poison et domination" publié par le PSO (Parti socialiste ouvrier) en 1983 (Robert Lochhead, éditeur, Véritas-Verlag, Zürich). On y lit "Les syndicats suisses [...] n'ont aucune véritable tradition d'activité, ni dans le domaine de la protection de la santé et de

la sécurité des travailleurs, ni dans celui de la protection de l'environnement" (p. 164). Ils "n'ont fait que trop peu d'efforts de sensibilisation des travailleurs à ce propos, ni dans la presse syndicale, ni dans les réunions, ni par des publications. [...] Ils sont donc démunis pour contrôler l'avis des spécialistes de l'Etat et de l'industrie par un avis syndical documenté" (p. 165). La FOBB n'est pas informée des conditions à Eternit. Aucun salarié d'Eternit n'est syndiqué à la FOBB et il n'y a pas de conventions collectives (p. 166). Deux éditions de cet ouvrage de référence sont téléchargeables sur le Web. En français sur : <http://caova.ch/wp-content/uploads/2010/05/amiante-psy.pdf> et italien sur : <http://caova.ch/wp-content/uploads/2010/05/amiante-it001.pdf>

1984 Les syndicats européens et l'OIT s'alarment

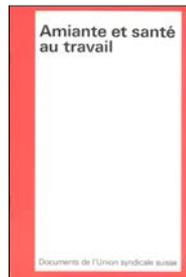
Suite à la publication et la campagne de la Confédération européenne des syndicats, l'USS finit par s'inquiéter sur la prévention des risques de cancers professionnels chez les travailleurs en Suisse. Elle admet que "les autorités... ne maîtrisent pas ce phénomène", que "le nombre de cancers reconnus... est sensiblement inférieur à la réalité" (Services publics, 22.3.1984). Pourtant, cet article rappelle sans plus que la Suisse a ratifié en 1977 la Convention N° 139 de l'OIT qui l'oblige à lutter contre les cancers professionnels sans pour autant mener campagne.



La Confédération, sous pression d'Eternit, rechigne à signer la Convention de l'OIT professionnels sans pour
FOBB, 17.3.1987

1985 L'USS s'ébranle: brochure et conférence de presse

Au cours de cette année, l'USS commence à se préoccuper sérieusement de la santé au travail et en particulier des risques de l'amiante. Son groupe de travail réunissant des représentants de l'Union-PTT, la FOBB (Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment) la FTCP (Fédération du personnel du textile, de la chimie et du papier), la FTMH (Fédération suisse des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie), la SEV (Syndicat du personnel des transports) et l'USS sous l'initiative de Vasco Pedrina.



Cette année là, l'USS publie une brochure "Amiante et santé au travail" largement inspirée du livre "Eternit: poison et domination" – qui est très précise quant au manque de prévention des risques et aux moyens de les réduire. Dans son chapitre "Lacunes dans la prévention des maladies professionnelles", parmi ces moyens, "L'une des exigences prioritaires de la prévention doit être de recenser, de la manière la plus complète possible, toutes les personnes qui ont précédemment ou sont encore actuellement exposées à l'amiante. La CNA et d'autres instances qualifiées doivent saisir ce problème dans toute son ampleur dans le domaine qui n'est plus soumis à contrôle"

(Documents de l'Union syndicale suisse, brochure de l'USS, février 1985.p. 18).



La brochure "Amiante et santé au travail" est présentée lors de la conférence de presse de l'USS le 21.2.1985 par François Iselin, architecte, enseignant EFFL et syndiqué FOBB, Max Zuberbühler, vice-président de l'USS et président de la FOBB, Vasco Pedrina de la commission USS "Santé et amélioration des conditions de travail" et Leo Keller, chimiste
Basler Zeitung, 22.2.1985

Quant à la reconnaissance des cancers provoqués par l'amiante, l'USS se veut catégorique: "L'assurance-accidents, en particulier la CNA, doit adopter une politique plus souple en matière d'homologation des cancers professionnels. [...] Tout cancer des poumons qui serait décelé devrait être assimilé à un cancer professionnel, même si le diagnostic ne révélait pas la présence de mésothéliome et d'asbestose –et cela même si l'on constate d'autres risques cancérigènes (l'habitude de fumer en particulier)" (p. 29). Cela malgré le poids de l'USS dans les décisions de la SUVA (ex CNA), puisque "La composition équilibrée de son Conseil d'administration, constitué de représentants des employeurs, des travailleurs et de la Confédération, permet des solutions consensuelles et pragmatiques"(Wikipedia). Cette reconnaissance obligatoire des victimes est rarement appliquée par la SUVA sous prétexte d'y opposer les conditions absurdes du protocole d'Helsinki. C'est pourtant l'USS qui recommandait de "donner mandat à leurs représentants dans les instances de la CNA d'intervenir avec plus de vigueur en faveur d'une extension de la prévention des maladies professionnelles"

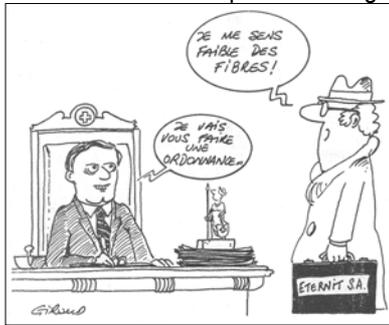
Brochure de l'Union syndicale suisse, février 1985, p. 31).

La démission des syndicats suisses face à l'urgence de protéger la santé de ses membres, de tous les travailleurs et de la population apparaît nettement lorsqu'on lit ses "Priorités sur le plan syndical": "Les syndicats doivent faire un effort tout particulier d'enquête sur le terrain, puis d'information et de formation de leurs membres. [...] Engager les travailleurs et militants des branches particulièrement touchées à concourir à l'établisse-

ment de listes de produits, appareils, bâtiments et procédés pour lesquels l'amiante a été utilisé et stimuler des enquêtes-pilotes sur l'utilisation de l'amiante et sur les lieux de travail". Ces recommandations exemplaires n'ont été suivies d'aucun effet, en particulier dans les usines et les dépôts de distribution d'Eternit où les dangers étaient les plus menaçants, cela, l'USS le savait puisqu'elle envoie une délégation à la direction générale d'Eternit SA à Niederurnen le 2.7.1984.

Malgré les promesses apaisantes d'Eternit concernant l'abandon de l'amiante, l'USS ne manque pas de "déplorer [que] ce programme a été lancé avec [un] retard [de] 15 ans voire plus". L'USS était donc parfaitement consciente de la mise en danger des travailleurs et utilisateurs d'amiante-ciment par le principal importateur et utilisateur de ce cancérigène: Eternit, lors de la prise de direction en 1975 de Stephan Schmidheiny (Idem p. 21 à 24).

Avec le recul, on est surpris de constater que l'USS ne s'inquiète nullement du sort des travailleurs et de la population exposée, malade et décimée par l'amiante. Point de revendications concernant leur prise en charge, leur soutien juridique face



La médecine du travail vue par la SUVA
FOBB, 17.3.1987

au patronat et la SUVA et leur indemnisation. De plus, à la lecture de sa presse, on ne trouve aucun compte rendu d'initiatives syndicales telles que manifestations, piquets, distributionS de tracts aux ouvriers d'Eternit. A croire qu'elle compte sur la SUVA pour les organiser!

En 2016, l'USS abandonnera ses revendications au cours de sa participation à la Table ronde, la limitant à la reconnaissance des seuls mésothéliomes. Il lui aura fallu trois décennies pour qu'en s'alliant à l'initiative de CAOVA et d'Asbestopfer elle mette la question de l'amiante sur le tapis du Palais fédéral.

1985 Changements technologiques et politiques

Le journal de la SEV, *Le Cheminot*; donne parole à Vasco Pedrina pour présenter la brochure au nom de l'USS. L'article est accompagné de celui du syndicaliste FOBB, François Iselin, qui conclut: "Nous rentrons probablement dans une nouvelle phase de l'évolution technologique. [...] La qualité de la production doit faire place à la qualité de la vie. Dans ce nouvel acte qui s'annonce à coup d'alertes écologiques, les travailleurs et les travailleuses, non seulement devront entrer en scène, mais tenir le premier rôle".

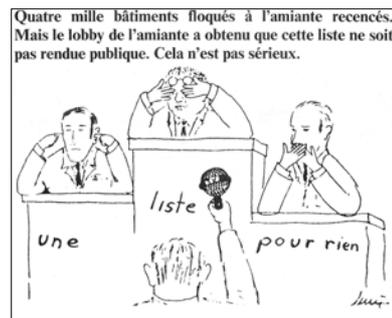


Comme on n'a pas pris de mesures de protection des travailleurs contre l'amiante on pourrait embaucher des robots! Bau+Holz, 25.9.1985 (Le Cheminot, 28.2.1985).

On constate qu'après trente ans, ces avancées technologiques ont bien eu lieu, mais elles ont été accompagnées d'un net recul de leur maîtrise par le mouvement syndical, notamment en matière de prévention et de réparation des maladies professionnelles de l'amiante

De 1990 à 2001: Silence de la presse syndicale ! (Cf. p. 8)

Sous les titres provocateurs "Mieux vaut tard que jamais: Après un demi-siècle de lutte contre l'amiante, les syndicats rentrent dans la danse..." (Le Matin, 22.2.1985) puis, "L'Union syndicale est inquiète" (24 Heures du même jour), la presse suisse salue le souci tardif de l'USS d'empoigner l'énorme scandale de l'amiante. "Les gens de l'USS en conviennent: ils ont trop longtemps négligé le problème". Et, après ce mea culpa, Max Zuberbühler de promettre: "Nous devons tout faire pour éviter que les cancers professionnels ne deviennent, comme le craint l'Organisation mondiale de la santé, un des grands fléaux des décennies à venir". Quant à Vasco Pedrina, il affirme que "des délais de substitution plus courts que ceux que prévoit l'industrie sont d'ores et déjà possible" (Services publics, 28.2.1985). Pourtant, l'USS attendra patiemment dix ans pour que S. Schmidheiny veuille bien renoncer à sa manne cancérigène, source de sa fortune milliardaire pour aller l'accroître ailleurs et éviter d'en gaspiller quelques miettes de sa fortune en consentant d'indemniser ses innombrables victimes de par le monde.



Les travailleurs du bâtiment sont en droit de savoir si leurs chantiers de transformation ou de démolition sont contaminés. FOBB, 7.5.1985 Cette même année 1985, l'OFPE (Office fédéral de la protection de l'environnement) inventorie 4000 bâtiments contenant de l'amiante en Suisse... tout en interdisant que sa liste très détaillée soit publiée. L'USS exige, sans succès, qu'elle le soit (Communique de presse du 23.4.1985). Bien que les travailleurs, de démolition sont contaminés. FOBB, 20.6.1985 premiers concernés en soient privés, c'est l'entreprise de déflocage Dustcontrol SA à Cham qui en aura la primeur! (FOBB, 20.6.1985), mais des journalistes audacieux l'ont débusquée et publiée dès le 16 août 1985.

A notre connaissance, si l'inventaire exhaustif des bâtiments à risque a été dressé et publié, les syndicats n'en ayant pas obtenu la liste, les personnes les ayant fréquentés n'ont pu être recensées, ni informées des risques qu'ils encouraient. Cette tâche revenait à la SUVA, mais avant tout aux syndicats qui l'ont négligée. La publication d'articles dans sa presse était certes indispensable, mais il fallait surtout transmettre ces informations aux portes des entreprises, principalement devant Eternit par voie de tracts, affichettes, de piquets et de manifestations.



La mort veille aux déflocages "sauvages". FOBB, 24.1.1989

La FOBB dénonce avec raison les "innombrables entreprises 'sauvages' qui exécutent de pareils travaux [de désamiantage] sans disposer de connaissances techniques et professionnelles requises" FOBB 18.6.1985. Elle dénonce le déflocage "dans des conditions inadmissibles" de l'hôpital de Gravelone en Valais et menace de publier la liste des 4000 dans sa propre presse alors qu'elle est déjà largement connue du public! (FOBB 24.9.1985). Puis, le 19 décembre, Les services publics, puis la FOBB du 21.1.86, dénoncent, photos à l'appui, la démolition à coup de

masse et sans la moindre protection du bloc opératoire de l'ancien hôpital lausannois floqué à l'amiante crocidolite, le plus dangereux.



La fameuse liste dite des 4000 bâtiments floqués en Suisse. Un pavé de 125 pages.

Après l'édition de *Le Matin* sous le titre "Le secret défloqué", du 16.8.1985, la FOBB, titre son article "La FOBB lève le voile" le 8.10.1985 et *Bau+Holz*, l'édition allemande de la FOBB, publie cette liste le 12.9.1985, mais pour les seuls cantons d'outre-Sarine.

L'année 1985 est aussi celle de la 71^e session de la Conférence annuelle de l'Organisation internationale du travail (OIT). Cette conférence tripartite réunissant employeurs, travailleurs et Etats a pour enjeu l'arrêt de l'utilisation de l'amiante.

F. Iselin y représente les travailleurs du bâtiment de Suisse. L'Etat et le patronat canadiens qui y défendent becs et ongles les profits que leur apportent l'extraction et l'exportation de leur amiante, cherchent par toutes les prétextes d'empêcher son interdiction. Leurs arguments aussi faux que risibles pleuvent: "Les fibres de remplacement seraient tout aussi toxiques que l'amiante"; "Un traitement chimique [...] pourrait le rendre inoffensif"; "L'abandon accroîtrait le chômage et priverait les pays pauvres de canalisations d'eau potable et de toits en amiante-ciment"; enfin, "Il est inutile d'interdire l'utilisation de l'amiante puisqu'on sait maintenant prévenir les risques qu'il occasionne". Eternit se frotte les mains! (*Journal des fonctionnaires des PTT et des douanes*, 31.10.1985). L'année suivante, l'OIT vote sa Convention et sa Recommandation "concernant la sécurité dans l'utilisation de l'amiante". "Le représentant du Conseil fédéral a formulé deux réserves: on peut donc craindre que le gouvernement propose de ne pas ratifier la convention" se désolait Ruth Dreyfuss (*Services publics*, 14.8.86 et FOBB 30.9.86)

Dès 2001, la presse syndicale reparle d'amiante (Cf. p.8)

2003 Indemniser toutes les victimes de l'amiante

Face à l'explosion de la mortalité par l'amiante, CAOVA adresse un communiqué aux autorités cantonales, aux organisations patronales, à l'IST et aux syndicats (Lettre circulaire du 8.10.2003). Il demande que les travailleurs exposés professionnellement à l'amiante soient répertoriés, informés et reconnus afin qu'aucun ne soit privé d'"indemnisations pour eux ainsi que pour leurs proches".

2005 Une députée s'inquiète du sort des victimes

La conseillère municipale écologiste **Franziska Teuscher** n'a malheureusement pas déposé sa courageuse initiative parlementaire au Conseil National portant le titre "Amiante: prendre le problème au sérieux" (19.6.2005). "Les employés qui ont été en contact avec l'amiante sont assurés par la SUVA. Par contre, les personnes qui ont été exposées à l'amiante dans un cadre non professionnel n'ont aucun droit sur le plan des assurances professionnelles. En outre, la Suisse n'indemnise pas

les victimes de l'amiante alors qu'en France, une importance toute particulière est accordée à leur indemnisation. Il faut donc créer un fonds permettant d'indemniser convenablement et dignement les personnes tombées malades après avoir été en contact avec l'amiante". Le texte déposé demande que ce fonds soit "alimenté par par la Confédération, les cantons, la CNA et les entreprises qui ont travaillé avec ce matériau". Rien de tout cela n'aura été retenu par les représentants des syndicats à la Table ronde.

2006 Des Romands prennent la relève



Attention, cancer!

FOBB, 25.3.1986

en Italie notamment], des preuves de plus en plus accablantes de la responsabilité d'Eternit, le Conseil Fédéral entend réviser sa position et organiser, enfin, un vrai soutien aux travailleurs exposés et aux victimes de l'amiante, ainsi que le demandent plusieurs interventions parlementaires".

La deuxième question vise le soutien à CAOVA considéré alors comme la seule structure efficace et crédible. "En particulier, n'estimerait-il pas approprié d'apporter une aide à l'association CAOVA [...] qui s'engage depuis des années pour défendre les intérêts des travailleurs? Remarquons cependant que les Fédérations romandes d'UNIA ont soutenu financièrement CAOVA dès 2004 et continuent à lui verser cotisations et dons.

De son côté, un autre médecin engagé, **Bernard Borel**, dépose un postulat au Conseil d'Etat vaudois (6.11.2006) lui demandant "qu'un rapport soit fait [...] sur les mesures qu'il a prises et entend prendre pour s'assurer que les travailleurs qui ont été exposés aient un suivi régulier et soient correctement indemnisés par qui de droit pour les risques encourus".

On le voit, c'est le Canton de Vaud, siège de l'usine Eternit de Payerne, mais encore de l'EPFL, de l'ISTet du PSO qui furent les premiers à entreprendre des recherches scientifiques sur les conséquences de l'amiante sur la santé, à dénoncer ses risques en Suisse et à promouvoir des moyens concrets pour les prévenir à l'avenir, qui a pris les devants.

Pourtant, lorsque la Confédération acceptera enfin de mettre sur pied une Table ronde pour parler d'indemnisations. l'Etat, le patronat et les syndicats continueront à négliger un "vrai soutien aux travailleurs exposés et aux victimes de l'amiante", –ceux immigrés en Suisse, notamment – à leurs proches et à la population indirectement exposée.

2006 Syndicats bernés par les exportateurs d'amiante

Lors du Comité mondial de l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB) en fin d'année, Vasco Pedrina, délégué de la FOBB relevait que "Sur plusieurs continents, la campagne

contre l'amiante s'intensifie" malgré l'opposition de la Russie exportatrice d'amiante. En effet, la Russie, tout comme le Canada, accroissent leur pression sur les syndicats prosoviétiques ou inféodés au lobby de l'amiante pour empêcher à tout prix son interdiction.

2008 On parle de 100'000 morts par an dans le monde

La Conférence de l'IBB tenue en février à Vienne relève qu'au moins 100'000 travailleurs meurent chaque année dans le monde. Elle réitère sa volonté d'interdire l'amiante "le plus vite possible" à l'échelle mondiale et décide d'une nouvelle campagne "le soutien aux personnes affectées par des maladies causées par l'amiante". Il ne semble pas que les syndicats en Suisse et l'UNIA, représentée par Dario Mordasini, aient concrétisé cette importante revendication (Résolution, 7.2.2008). Maria Roselli et la secrétaire de CAOVA y étaient présentes.

2011 UNIA part en campagne contre l'amiante

UNIA, consciente de l'aggravation des conditions de travail, convoque à une journée "Travail, vie privée et santé" pour le 27 juin. Elle reconnaît 250'000 accidents de travail par an en Suisse, dont le coût, maladies professionnelles comprises, s'élève à 15 milliards de francs par an. "Le syndicat s'engage avec beaucoup de détermination, afin que les salarié-e-s [...] obtiennent davantage de compétences et de droits".



Tract d'information de la FOBB distribué sur les chantiers romands.

2013 Les dessous d'une éventuelle Table ronde

(Extraits de l'article de Claudio Carrer, AREA, 23.10.2014)

La Fondation "Eternit Werke Schweiz", constituée en 2006, un fonds dont le but est d'offrir des "prestations volontaires" aux victimes et aux proches des victimes de l'amiante qui ont déjà travaillé dans un établissement Eternit Niederurnen (Glaris) et Payerne (Vaud) et qui se trouvent "dans une situation de rigueur particulière". D'après le porte-parole d'Eternit (Schweiz) AG, Livio Balts, les activités de cette Fondation seraient "l'expression de sa responsabilité sociale, mais non judiciaire, pour le passé avec l'amiante", ce qui paraît passablement mystérieux.

Les associations d'aide aux victimes de l'amiante ne connaissent pas un seul cas d'ancien travailleur d'Eternit qui aurait reçu un franc, alors que l'ancien PDG d'Eternit, Anders Holte, parle en 2011 de vingt demandes dont seulement un quart ont été honorées... sous conditions de renoncer à tout recours ou procédure.

Alors qu'une Table ronde pointilleuse devient menaçante, Eternit (Schweiz) AG Niederurnen prend les devants en 2013 en

donnant mandat à Moritz Leuenberger de proposer au gouvernement une sorte de "feuille de route" pour créer un fonds pour les victimes. Celui-ci a nié catégoriquement cette démarche en affirmant ne "rien à voir avec Eternit!" tout en admettant "connaître quelques-uns des acteurs de cette affaire" (Le temps, 25.2.2015). "Je n'ai pas reçu de mandat de fibrociment (Schweiz) AG et je n'ai pas encore présenté de propositions au Département fédéral pour la création d'un bureau de notification et des conseils aux victimes de l'amiante, que ce soit de façon formelle ou informelle", ce que dément un courriel d'Eternit !

L'ancien ministre socialiste déclare cependant qu' "il est vrai que, dans le contexte des discussions politiques avec diverses personnes impliquées et affectées par le problème de l'amiante, j'ai eu des échanges d'opinions de façon informelle et développé des idées pour trouver des solutions. En tout cas, je n'ai pas reçu de mandats de personne". S'il avait avoué ses relations avec Eternit, cela aurait été éthiquement déplorable !

En 2013, Eternit commande un avis juridique pour connaître la situation des victimes de l'amiante en matière d'assurances sociales (Suva, AVS, Fonds de retraite). Sur la base d'avis d'experts, l'ancien conseiller fédéral socialiste Moritz Leuenberger, présente "au nom d'Eternit (Schweiz) AG" une proposition détaillée au DFI (Département fédéral de l'intérieur), soit "créer un bureau de notification et de conseil pour les victimes de l'amiante, sur qui dérive ce travail" pour en tirer des "connaissances qui servent de base à la mise en place éventuelle d'un fonds", admet Livio Balts.

Eternit (Schweiz) AG, "admet actuellement qu'il devrait participer à l'initiative" de la Table ronde tout en rappelant que les entreprises "confrontées à la question de l'amiante ne sont pas seulement les producteurs de matériaux de construction" (Eternit), mais "aussi plusieurs autres secteurs (transports, construction, industrie des machines, garage et installation d'entreprises de systèmes électriques)." Comme pour dire: ce n'est pas à nous Eternit de payer pour les autres, bien que nous ayons consommé plus du 90% de l'amiante importé en Suisse !

Comme on le voit par ces révélations, les dés étaient pipés bien avant le 12 mars 2015, première session de la Table ronde !



La mort parsème l'amiante. Les travailleurs exposés ne connaîtront ses effets jusqu'à plusieurs décennies après l'avoir inhalé. C'est à ce moment-là qu'ils apprendront que leur maladie étant prescrite, elle ne sera pas recon-

Le but occulte de toutes ces manœuvres de bas étage est dévoilé par la NZZ dans son article titré: "Amiante: un dossier non résolu" (Aktenzeichen Asbest unge löst): "Le Fonds pourrait même être utilisé comme un prétexte pour éviter de devoir réparer l'erreur flagrante qu'est la loi sur la prescription. Les personnes ayant inhalé de l'amiante ne tombent malades qu'après 20, 30 ou 40 ans, alors que le délai de prescription absolu pour réclamer une indemnisation n'est que de 10 ans. Ce délai conduit à une situation absurde où les victimes de l'amiante perdent leurs droits à la réparation des dommages subis qu'après être tombés malades. Elles devraient donc déclarer leur maladie bien avant que celle-ci ne se déclare" (NZZ, Helmut Stalder, 2.7.2016).

2014 Les associations de victimes veulent une Table ronde

Cette initiative émane des deux Associations de victimes en Suisse, Asbestopfer et CAOVA, suite à leur conférence tenue le 22 mars 2014 à Näfels, village voisin de Niederurnen où les Schmidheiny ont leur fabrique centenaire. Cette conférence a réuni en outre trois associations italiennes de défense des victimes de l'amiante: l'AFEVA (Association des familles victimes de l'amiante), AIEA (Association italienne des exposés à l'amiante) et AEFSVA (Association des émigrés et proches victimes de l'amiante). La cinquantaine de participants ont demandé à l'unanimité au Conseil fédéral d'instituer au plus tôt une Table ronde qui se prononce, entre autres, sur "l'imprescriptibilité des crimes découlant d'expositions professionnelles ou environnementales à des substances toxiques et cancérigènes", soit l'abolition de la prescription en vigueur et "l'institution d'un Fonds national d'indemnisation pour toutes les victimes de l'amiante, qu'elles aient été exposées dans leurs activités professionnelles ou leur environnement" (Communiqué de presse du 25 mars 2014).

2014 L'USS se rallie à cette initiative

Six mois après, alors que le Département fédéral de justice et police a déjà accueilli les revendications des associations, l'USS "exige une table ronde pour maîtriser la question de l'amiante" en reprenant point par point les revendications de CAOVA et Asbestopfer. On y lit "Le premier but de cette table ronde doit être de trouver le plus rapidement possible des solutions financières pour les cas déjà prescrits" et "pour les syndicats, la priorité est toujours de créer un fonds d'indemnisation financé par l'économie" (Communiqués de presse du 29.9.2014 et du 25.2.2015). Des mauvaises langues auraient dit que l'USS avait pris le train en marche... pour en planter les freins !

C'est que les divergences entre défenseurs de la santé et de la vie des travailleurs et les défenseurs de leurs emplois et salaires se sont manifestés dès la première session du 12 mars 2015. Le porte-parole de l'USS à la Table ronde, Vasco Pedrina, s'est montré de plus en plus favorable aux positions minimalistes défendues par Anders Holte d'Eternit, de Moritz Leuenberger, de la SUVA et des autres représentants du patronat et de l'Etat. Ces graves divergences se sont creusées au cours des sessions puis concrétisées par l'abstention de CAOVA sur les propositions finales. Quant à notre association sœur, Asbestopfer, en reconnaissant en tant qu'avocats que les propositions pouvaient encore être perfectibles, elle a appuyé notre communiqué commun concluant: "Nous accueillons favorablement le concept d'un fonds pour les victimes de l'amiante, mais nous allons observer sa mise en application de façon critique".

2015 Moritz Leuenberger préside la Table ronde

C'est le conseiller fédéral **Moritz Leuenberger** qui présidera la Table ronde pour "trouver des solutions pour apporter une aide financière" –il ne s'agit donc plus d'indemnisation !– aux victimes dans le besoin - il ne s'agit plus de malades ni de morts de l'amiante mais d'appauvris à assister ! "L'inhalation de fibres d'amiante [provoque] de graves maladies, en particulier des tumeurs malignes [...] nommées mésothéliomes" dit-il alors que les 3/4 des victimes de l'amiante souffrent et meurent de cancers pulmonaires, asbestose, ou plaques pleurales. Parmi les personnes qui risquent de "tomber dans le besoin", "il s'agit par exemple d'indépendants et de bricoleurs" dit-il, ce qui démontre son ignorance des catégories de la population affectées (Le Temps 24.2.2015). L'orientation de la TR est ainsi clairement fixée !

2016-17 Vasco Pedrina se rebiffe

La position minimaliste de l'USS s'est aggravée quant lui a fallu "faire passer" les dernières décisions de la Table ronde par voie de presse auprès de ses membres. On y lit notamment (L'Événement syndical, 29.6.2016) des demi-vérités telles que "Tous obtiendront une indemnité, de même que leurs familles en cas de décès", ce qui est totalement faux au vu des restrictions draconiennes imposées aux éventuels requérants du Fonds d'indemnisation. Six mois après les déclarations de Vasco Pedrina représentant d'Unia à la table ronde (L'Événement syndical, 18.1.2017) ont de quoi inquiéter les victimes de l'amiante et leurs associations et les dissuader d'y recourir.

Il accorde une première interview au journal Area paru à la veille de Noël 2016 –cadeau d'un père Fouettard ?– puis le 18.1.2017 à Jérôme Béguin de L'Événement syndical que nous commentons.

Tout d'abord, les titres de l'article "Les victimes de l'amiante et leurs proches bénéficieront d'une aide concrète" et les "Victimes enfin reconnues" sont de purs mensonges puisque seul le quart d'entre elles auront droit au Fonds... et encore à certaines conditions. Qu'en dit Vasco Pedrina ?

Il s'en prend tout d'abord à notre Association qui après 14 ans d'activité sait pourtant de quoi elle parle.

"Le Caova avance des chiffres internationaux, la table ronde, elle s'est basée sur des données suisses". CAOVA a diffusé à la Table ronde les statistiques suisses de mésothéliomes, mais celles-ci ignorent le nombre de victimes de cancers pulmonaires dus à l'amiante, première cause de décès. Mais l'on sait que la mortalité en Suisse –principal promoteur de l'usage mondial de l'amiante– est proche, voir supérieure à celles de nos voisins d'Europe.

"Effectivement, le fonds s'adresse en priorité aux victimes de mésothéliome". Cet "en priorité" est un leurre puisque le fonds s'adresse exclusivement aux victimes de cette pathologie en forte progression et qui tue actuellement en Suisse une personne tous les deux jours.

"Avec une dizaine de nouveaux malades par an, les cas d'asbestose tendent, eux, à diminuer [...] grâce à l'interdiction de l'amiante obtenue en 1989 par une campagne syndicale". Il est étonnant que Vasco Pedrina ait oublié que la campagne syndicale a été lancée par le Parti socialiste ouvrier et grâce à l'apport des chercheurs de l'EPFL et de l'IST.

"Selon les spécialistes interrogés par la table ronde, il est possible de traiter cette maladie [l'asbestose], de même que les cas de fibrose pleurale et de plaques pleurales, et les personnes atteintes de ces maux sont le plus souvent en capacité de travailler". Les victimes de ces pathologies de l'amiante n'ayant pas été invitées à se présenter à la table ronde –ce que CAOVA a déploré–, on comprend que l'interviewé puisse ignorer dans quelle détresse physique et psychique ils se trouvent.

"Il est toutefois prévu la possibilité pour les cas de rigueur de bénéficier d'une indemnisation selon les règles du fonds". La table ronde a oublié de décrire précisément en quoi consistaient ces "cas de rigueur" et ces "règles de fonds". C'est pourquoi CAOVA s'est abstenu d'en accepter les conclusions espérant par là qu'elles soient précisées à l'avenir.

"Nous avons déjà de la peine à rassembler les 100 millions prévus !" Si ce "nous" désigne le mouvement syndical, soit les travailleurs et les victimes, il est inquiétant qu'il se préoccupe de

rassembler une telle somme alors qu'il lui suffirait de les retenir sur les milliards détenus par les responsables de la catastrophe que le représentant d'UNIA connaît si bien. Dans son interview à Area (23.12.2016), il s'inquiétait qu'il manque encore 70 millions de "contributions volontaires" soit une paille dans la meule des milliards amassés par les Schmidheiny au détriment de la vie de leurs salariés !

Vasco Pedrina ne voit pas non plus de problème qui consiste à forcer les requérants à choisir entre le droit d'être indemnisé et le droit de recours contre les responsables d'un dol. "On ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre" dit-il comme si l'un ou l'autre de ces droits humains... comptait pour beurre !



Affichette diffusée en cinq langues lors du procès de Turin. Nov. 2014

Enfin, l'ancien coprésident d'Unia juge infondé le reproche de CAOVA selon lequel le sort des travailleurs immigrés en Suisse ait été oublié: "Nous devons d'abord mettre sur pied la fondation pour pouvoir commencer à verser les prestations. Ensuite, nous ferons un travail de communication et ce sera aussi la tâche des syndicats et des associations" de les informer... et leur verser des prestations à eux aussi ?

En conclusion...

Le seul grand gagnant de la *Table ronde fédérale amiante* est sans conteste Monsieur Stephan Schmidheiny:

- Pas de poursuites juridiques en Suisse, la prescription étant sauve et les bénéficiaires du Fonds ne pouvant porter plainte.
- Pas de dépenses pour l'indemnisation des victimes du milliardaire: il les fait payer par d'autres.
- Pas de discrédit pour la multinationale Eternit en Suisse: sa lourde responsabilité a été déclinée comme par enchantement.

L'état, le patronat, la SUVA et le syndicat peuvent s'en froter les mains... et les victimes cesser d'espérer quoi que ce soit de la justice helvétique.

2017 Vers un syndicat à l'offensive ?



A Neuchâtel, Unia soutient une motion parlementaire demandant un diagnostic amiante avant travaux, condition obligatoire d'une mise à l'enquête et la formation des travailleurs sur les risques. Pour soutenir ces revendications, des syndicalistes distribuent tracts et des sachets d'amiante fictif aux députés.

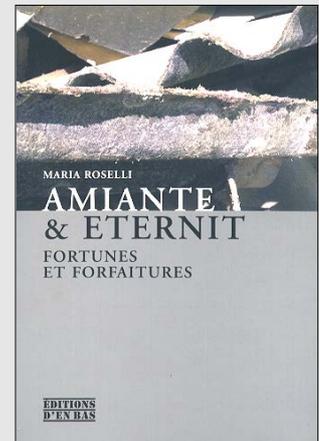
L'événement syndical, 7.9.2005



Maria Roselli

Maria Roselli, née en Italie en 1962, a fait ses études de lettres à l'Université de Pavie. Habitant à Zurich depuis 1990, elle se consacre à des reportages journalistiques et au journalisme *free-lance*. Ses sujets de prédilection sont l'économie, la migration, l'environnement, l'aide au développement.

Son ouvrage sur Eternit et l'amiante traduit à ce jour en quatre langues est devenu une référence mondiale. L'amiante défraie la chronique: des bâtiments publics et privés se dégradent et deviennent dangereux pour leurs usagers. Ce livre raconte l'histoire de l'exploitation industrielle sans vergogne de l'amiante en Europe et ailleurs depuis des dizaines d'années, sacrifiant sur l'autel du profit des milliers de personnes qui ont contracté des maladies dont le temps de latence est très long. D'ici 2030, plusieurs centaines de milliers d'êtres humains mourront du cancer de l'amiante. Le scandale continue: les entreprises refusent d'assumer des responsabilités, les pouvoirs politiques et publics refusent les indemnisations collectives et bureaucratisent les démarches individuelles des victimes.



Fonds suisse d'aide aux victimes de l'amiante Un précédent fâcheux aux Pays-Bas



Une Journée internationale des victimes de l'amiante avait été organisée en 2012 par l'ANDEVA, l'Association Nationale de Défense des Victimes de l'Amiante en France. On lira ci-dessous une intéressante intervention d'un membre de l'IAS concernant "Le fonds d'indemnisation aux Pays-Bas". Elle montre que CAOVA n'est pas seule à s'inquiéter de ce qui attend les victimes en Suisse.

«En 2000, l'Institut pour les victimes de l'amiante (l'IAS) a été établi avec la coopération du gouvernement, de notre comité, des syndicats, des employeurs et des assureurs pour simplifier le processus d'indemnisation. Si vous recevez un diagnostic de mésothéliome, vous pouvez obtenir une indemnisation par l'entremise de cet Institut en relativement peu de temps.

Un programme financé par le gouvernement, introduit en 2003, paie un montant forfaitaire de 18'000 euros aux patients qui ont reçu un diagnostic de mésothéliome. Ces paiements ne peuvent être effectués qu'à des personnes vivantes et non pas en leur nom après leur décès. Après ce paiement, l'Institut commence une médiation entre la victime et l'employeur. Maintenant en 2012 nous devons répondre à la question: Est-ce que l'IAS néerlandais est une solution socialement responsable? Notre réponse à cette question est NON. La médiation par l'Institut n'est pas la solution.

Après la médiation, seulement 40% des victimes sont pleinement indemnisées. En d'autres termes, 60% des victimes de mésothéliome ne reçoivent qu'un seul paiement de 18'000 euros, payé par le gouvernement néerlandais. Après ce paiement la médiation s'arrête et de longues procédures judiciaires s'engagent. Notre comité a toujours demandé une indemnisation intégrale pour toutes les victimes de l'amiante. Alors, aujourd'hui la souffrance juridique des victimes de l'amiante dure toujours. En conclusion je dois demander votre attention pour une solidarité internationale.

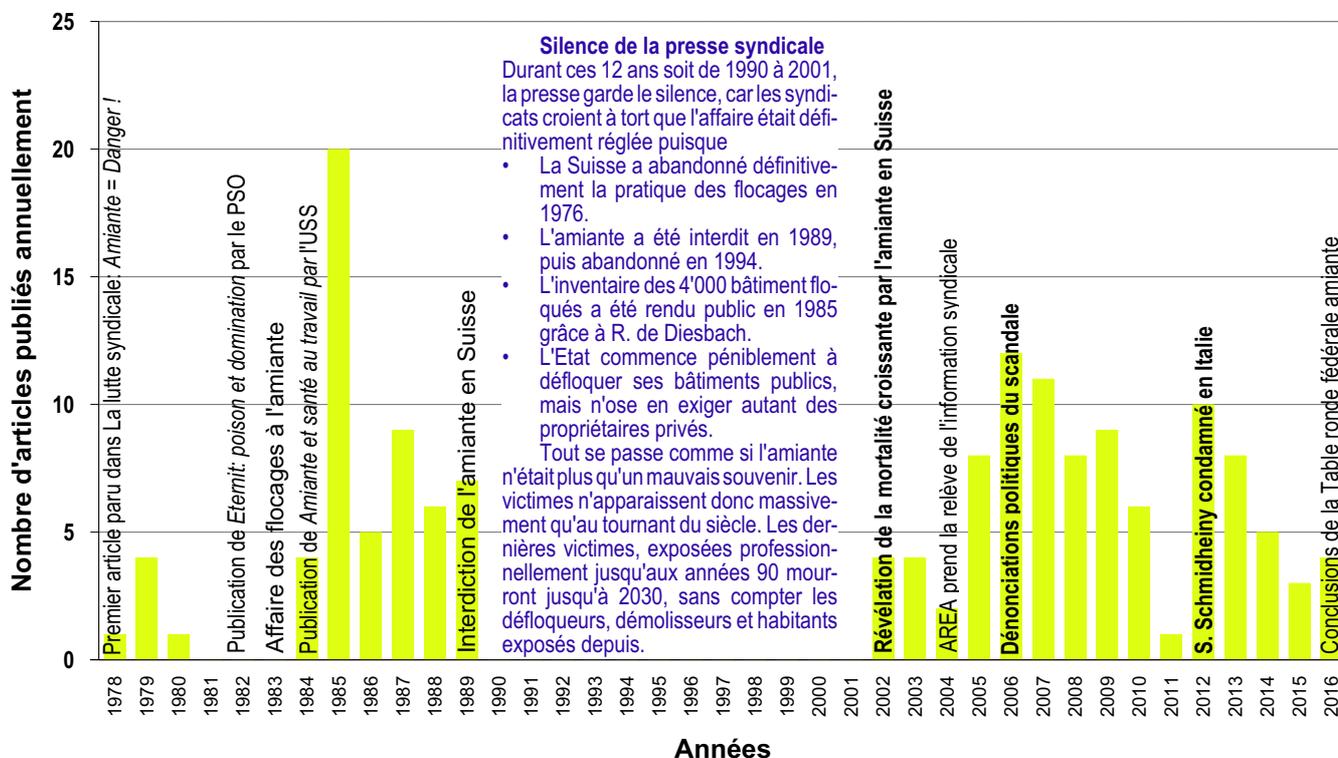
La bataille n'est pas encore terminée. Des experts prédisent que l'amiante meurtrier va continuer son travail silencieux dans les trente ans à venir. L'amiante n'est pas seulement un problème néerlandais ou européen; des sociétés multinationales exportent de l'amiante vers des pays où la protection sociale et sanitaire n'est pas aussi développée qu'en Europe. Seule une interdiction mondiale peut arrêter ce fléau. Nous devons nous assurer que toutes les victimes reçoivent des soins médicaux et une indemnisation intégrale.

Cela va demander beaucoup d'effort et de persévérance et à mon avis la seule façon d'atteindre ce but est de créer une organisation forte et solide, à la fois nationale et internationale, pour aider les victimes dans leur lutte pour une indemnisation.

Et un dernier point, mais non des moindres : nous devons trouver une réponse à la question : " comment pouvons-nous empêcher les générations futures d'être exposées à l'amiante et prévenir le risque de contracter ces maladies mortelles ? »

(Extrait du document de L'ANDEVA (400 pages) accessible sur Internet: https://drive.google.com/drive/folders/0B6R_7GgGM3yKSFJNS0ZKUEZSQ7Q

Nombre d'articles publiés dans la presse syndicale romande concernant l'amiante, de 1979 à 2016 *



* L'information de la population en Suisse romande et des travailleurs non syndiqués a été assurée par la TVSR et tant bien que mal par la grande presse. Le décompte des articles et émissions radiotélévisuelles fut l'objet de l'édition d'AlerteAmiante, N° 4, du 15.7.2016.

Pour contacter la rédaction du bulletin **AlerteAmiante**.

Par mail: francois.iselin@mail-box.ch ou info@caova.ch

Vos critiques, commentaires ou contributions sont bienvenues.

CAOVA Avenue Vinet, 39, 1004 Lausanne
CCP 10 - 25551 - 5, mention "CAOVA"
Infos: www.caova.ch Mail: info@caova.ch
Permanence téléphonique: 021 784 48 35

